

Année de naissance		2016 et après	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	De 2001 à 1992	De 1991 à 1982	De 1981 à 1972	De 1971 à 1962	1961 et avant	
Catégorie d'âge affichée sur la licence		U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior						
Catégorie de compétition non affichée sur la licence	Spécialité	CATÉGORIES DE COMPÉTITION																				
Disciplines sports individuels																						
Course			Super Mini	Mini	Poussin	Benjamin	Cadet	Junior B	Junior A	U30 Senior	Vétéran V1	Vétéran V2	Vétéran V3	Vétéran V4								
Roller Artistique			U8	Poussin	Mini	Espoir	Cadet	Junior	Senior													
Roller Freestyle	Freestyle	Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																				
	Tottinette	Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																				
Skateboard	Skateboard											U16	16 ans et plus									
	Descente											U16	16 ans et plus									
Disciplines sports collectifs																						
Rink Hockey			U8	U10	U12	U14	U16	U18	U20	Senior												
Roller Derby														U18	U19	Senior						
Roller Hockey			U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	Senior												
Roller Freestyle	Soccer	Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																				

A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENT :



Simple surclassement, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement. Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus".



Surclassement senior, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 2004) pour évoluer en senior.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior, elle restera en attente de validation par la fédération.



Surclassement senior féminin, exceptionnel pour les filles, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 2005 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior Féminine.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior féminin, elle restera en attente de validation par la fédération.



Aucun surclassement n'est nécessaire pour évoluer dans une catégorie supérieure.

Document à titre informatif